

REPUBLIQUE FRANCAISE



DOSSIER : N° PC 034 321 23 00009 M02
Dossier déposé le 03/12/2025
Affiché en mairie le : **03/12/2025**
Demandeur(s) : **Monsieur Jérémy VIDAL**
Nature des travaux : **modification du garage et d'ouvertures**
Sur un terrain sis à : **Les Lognes à VALERGUES (34130)**
Référence(s) cadastrale(s) : **A 663**

ARRÊTÉ N°2026/01/06
accordant un permis de construire modificatif
au nom de la commune de VALERGUES



Le Maire de la Commune de VALERGUES

Vu la demande de permis de construire modificatif présentée le 03/12/2025 par Monsieur Jérémy VIDAL,
Vu l'objet de la demande

- pour la modification du garage et d'ouvertures ;
- sur un terrain situé Les Lognes à VALERGUES (34130) ;
- pour une surface de plancher créée de 26 m²;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 03/07/2019

Vu le Plan de prévention des risques naturels d'inondation approuvé en date du 26/08/2010 ;

Vu le permis de construire n°034 321 23 00009 accordé en date du 29/06/2023,

Vu le transfert du permis de construire n°034 321 23 00009 T01 accordé en date du 28/10/2025

ARRÊTE

Le présent Permis de construire modificatif est **ACCORDE**.

VALERGUES, le 15/01/2026
Le Maire, M. Gérard LIGORA



NOTA BENE : Votre projet est soumis au paiement de la taxe d'aménagement ou/et de la taxe d'archéologie préventive, vous devrez selon le décret n°2022-1188 du 26 août 2022, télédéclarer les changements apportés à votre biens (construction neuve, addition de construction...) dans les 90 jours suivant l'achèvement des opérations imposables.

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.